



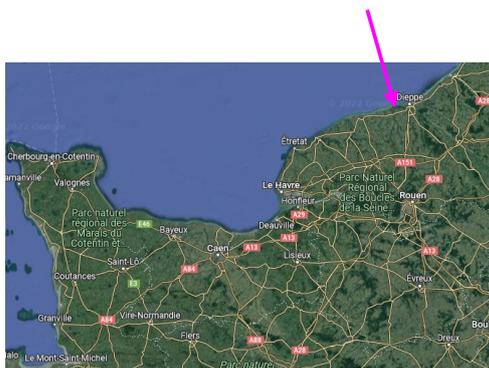
FICHE DE RENSEIGNEMENT RETEX

ACTION EXPÉRIMENTALE ANTICIPATION, ADAPTATION AU RECUL DU TRAIT DE CÔTE

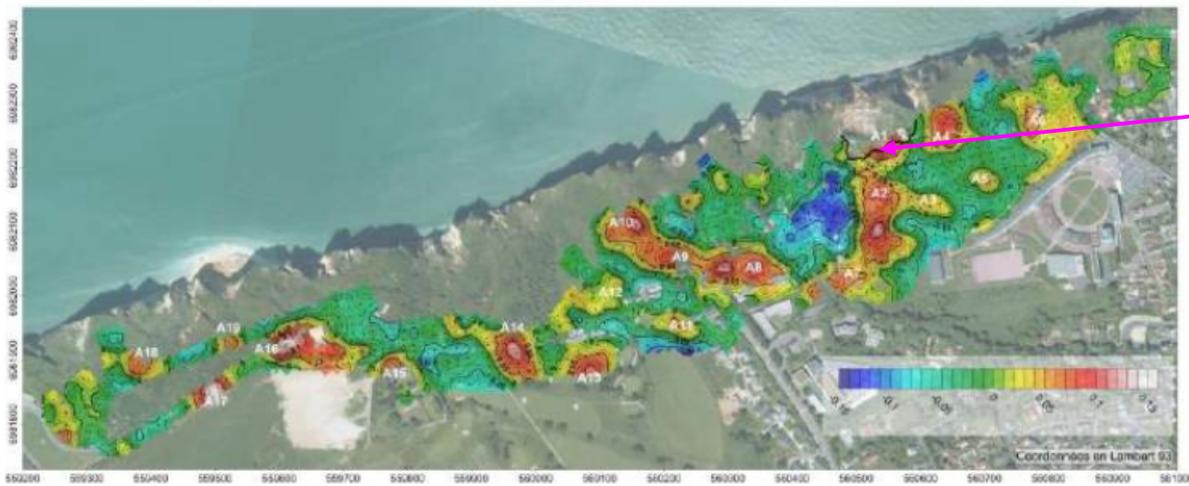
Effondrement de falaise à Dieppe, logements menacés par un péril grave et imminent	
Localisation	Dieppe – CA de la Région Dieppoise
Département	Seine-Maritime 76
Typologie de territoire :	Ville moyenne, littorale
Descriptif du projet	En décembre 2012 et avril 2013, l'effondrement de la falaise littorale a entraîné un recul important du plateau à l'Ouest de Dieppe, près du Lycée Ango. Un nouvel effondrement en février 2016 a menacé gravement la sécurité d'un logement, l'imminence d'un glissement de terrain pouvant entraîner la ruine totale de l'édifice. La route de Pourville (D75), également exposée, a dû être coupée à la circulation et son tracé a été modifié (cf fiche RETEX dédiée).
Typologie	Logements principaux
Vocation du projet	Mise en sécurité des personnes
Partenaires	Département de Seine-Maritime, Région, Dieppe, CARD, BRGM
Contractualisation	néant
Contexte historique	<p>Le long de la côte seinomarine, la falaise subit des effondrements réguliers dont le volume ne peut être anticipé.</p> <p>En décembre 2012 et en avril 2013, on enregistrait un recul total de 40 mètres de la falaise qui se rapprochait des maisons situées le long de la D75. L'une d'elle a été emportée en 2012. A partir du 1er janvier 2014, la portion qui mène de Pourville à Dieppe a été interdite à la circulation des poids-lourds et bus. Une étude gravimétrique dirigée par le BRGM a mis en évidence la présence de poches argilo-sableuses fragilisant le sol. Un <u>nouvel effondrement</u> a eu lieu le 4 février 2016. Le logement de Monsieur W. H., 85 ans, est menacé par un péril grave et imminent, ainsi qu'une maison louée par une SCI.</p>
Calendrier	- 26 décembre 2012 : constat du désordre par le Maire, alerte de la DDTM 76 et de la préfecture, évacuation préventive suite à effondrement majeur de 20 000 m ³ avec 100 000 m ³ associés.

	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2013 analyse risque imminent pour protection des population sur secteur de l'évènement. - 2013 écriture cahier des charges étude BRGM. Maitre d'ouvrage DDTM 76-BRGM – Coût 360 000€ (Financement 80 % DDTM-20 % BRGM) Durée de l'étude : 2013-2015 (Premier résultats concluant au printemps 2014) - Arrêté de Péril grave et imminent dressé par le Maire, dans ce cas il n'y a pas eu besoin de relogement temporaire - Acquisition foncière des parcelles sur lesquelles sont édifiées les habitations menacées par la sous-préfecture en lien avec la ville après estimation des domaines. Ces rachats se sont fait au fil de l'eau entre 2015 et 2017, sans implication des assurances ni de l'EPFN. - Remboursement de la ville au titre du FPRNM, entre 2015 et 2018 - Démolition des constructions, renaturation du site - Site sécurisé au mieux (dès 2012 des mesures étaient en place) mais il attire les curieux - Le CDL n'a pas souhaité acquérir de biens car ils ne sont pas valorisables et leur surface est trop faible
<p>Coût : 0,9 M€ de FPRNM</p>	<p>500.000 € pour la maison anglo-normande 200.000 € pour le logement de la SCI Coût démolition renaturation et sécurisation : 200 000€</p>
<p>Idées reçues</p>	<p><i>Les habitants connaissent bien le risque, c'est « l'expertise d'usage » => "il existe de grands écarts entre l'appréciation des risques par les experts et la perception de ceux-ci par les usagers" S. Costa</i></p> <p>L'expérience montre que certains refusent d'accepter les faits et sont dans le déni, surtout quand ils « perdent tout ». D'autres n'ont pas conscience du risque.</p>
<p>Principe mis en œuvre :</p>	<p>Mise en sécurité des biens et des personnes : quand ce n'est plus possible pour les biens.</p>
<p>Premiers enseignements</p>	<p>La sauvegarde par dépose de certains éléments architecturaux ou patrimoniaux (boiseries de 1925, portes en chêne, cheminées...) a pu être réalisée.</p>

Plan, photos :



©Charly Triballeau



Anomalies positives et négatives mises en évidence par les investigations gravimétriques (BRGM)